ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

LUNDI MATIN, 7 JANVIER.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

ROMAN D'ALFRED DE BRÉHAT.

TROISIEME PARTIE.

LE PRINCE JAUNE ET LES PERLES, PAR OCTAVE FÉRÉ.

XXIII

LA FETE DES CAMELLIAS.

(Suite.)

L'impresario avait absolument refusé de s'expliquer sur le premier de ces exercices; mais on pouvait supposer qu'il s'agissait de quelque séance de magie blanche, de fantasmagorie, ou peut-être de lanterne magique, car c'est pour cette partie du programme qu'il avait réclamé l'abandon de la vaste pièce du premier dont nous avons parlé.

Chose bizarre! nous n'affirmerions pas que la discrétion du marquis Asperginos fût bien méritoire et qu'il eût parfaitement lui-même ce qu'il allait faire voir dans cette chambre consacrée. Il n'en avait d'ailleurs, préparé les choses qu'avec plus de soin, pour ne pas être accusé d'avoir, faute d'intelligence ou de zèle, fait manquer cette partie du programme.

En attendant l'heure de la sorcellerie publique, le local en question servait aux œuvres de la sorcellerie privée du bateleur, et il s'y opérait notamment une métamorphose des plus intéressantes.

La femme à barbe y procédait à sa toilette.

Cette jeune personne ne trouvant pas sous sa main je ne sais quel objet, quelle épingle, quelle colifichet, et n'ayant pour le moment personne près d'elle pour le demander, se risqua à se le procurer elle-même. Elle entre-bailla la porte qui donnait sur le palier, la porte du public, et constata aisément, grâce à la subtilité de son oreille, que l'étage entier était désert; il n'y avait de monde que dans le jardin.

Une autre porte voisine était là tout proche, et dans une maison habitée par une jeune femme il devait y avoir partout des ustensiles à son usage. Sans plus de cérémonie, — pourquoi en aurait-elle fait, du reste? — elle ouvrit et s'en applaudit; c'était un tout petit salon, un boudoir, où elle trouva du premier coup ce qu'elle cherchait.

Ce retrait était délicieux, quoique pour l'heure il fût faiblement éclairé par une seule bougie.

C'était une des deux pièces que les amphitryons tenaient en réserve, afin qu'il y eût un lieu pour se recueillir, se reposer, ou même se retirer, en cas d'indisposition, parmi tant de monde.

Cependant, la personne indiscrète qui venait de s'y glisser, et qui examinait son ravissant arrangement avec la curiosité particulière de beau sexe, faillit être prise dans cette souricière dorée.

Plusieurs personnes montaient l'escalier en parlant. Elle n'eut que le temps de repousser la porte et de se glisser dans l'embrasure de la fenêtre, qui, par bonheur, était profonde, et sur laquelle retombaient de splendides rideaux de damas, pareils à la tenture des murs et du plafond.

Deux hommes entrèrent.

Le premier était Mazikoff, le second son moujick Nicolas.

—Retiens ceci, dit le prince de cet accent net et péremptoire qui avait le mérite d'être compris de l'esclave et de se graver dans sa tête. Je viendrai ici avec un des invités, avec qui j'ai besoin de m'entretenir. Tu entreras derrière nous. Si je te dis d'apporter des sorbets, tu prendras le plateau que voici sur ce guéridon. Il y a deux soucoupes, une rose et une verte; tu les rempliras en apportant les sorbets demandés, et tu présenteras à la personne avec qui je parlerai celui que tu auras mis sur la soucoupe rose.

Mazikoff fixa son œil verdâtre sur son serviteur attentif et muet, et certain d'avoir été compris, il continua:

—Tu auras soin de ne pas changer les cuillers qui seront sur chaque soucoupe et que voici.

Il prit dans la poche de son habit deux petites cuillers de vermeil, absolument pareilles, et en posa une sur la soucoupe verte. Puis il tira d'un étui de cuir de Russie un flacon de cristal, grand comme un dé à coudre, et versa dans la seconde cuiller une goutte d'une liqueur si transparente qu'elle se confondait avec le verre.

Le moujick pâlit. Sans doute il connaissait ce flacon et ce n'était pas la première fois que son maître en faisait usage.

Cependant, le boyard, avec un calme et une présence d'esprit qui n'indiquaient pas le moindre trouble de conscience, veillait à ce que tout l'intérieur de la cuiller fût imbibé par le liquide, qui se trouva ainsi aisément absorbé, vu sa petite quantité.

Alors seulement il mit la cuiller ainsi préparée, et qui n'avait rien perdu de son éclat, sur la seconde soucoupe, renferma le flacon dans son étui, qu'il remit dans sa poche, et dit à Nicolas:

—Si, au contraire, au lieu de demander des sorbets, je te dis d'apporter des glaces, tu ne toucheras pas à ce plateau, à ces soucoupes, ni à ces cuillers, et tu iras simplement à l'office prendre deux des coquilles et des cuillers apportées par le glacier et que l'on offre à tout le monde. Tu as compris?

L'esclave fit un signe affirmatif.

—Répète, insista Mazikoff, pour être plus sûr.

—Si vous demandez des sorbets, dit Nicolas, je les servirai sur le plateau d'argent et je donnerai la soucoupe rose à l'étranger avec la cuiller que vous venez d'y mettre. Si vous demandez des glaces, elles seront pareilles à celles de tout le monde.

—Bien. Viens, maintenant, et tiens-toi au bas de l'escalier jusqu'à ce que j'aie besoin de toi.

En donnant ce dernier ordre, il sortit suivi de ce serviteur comme en fournissent encore les pays barbares. Sur le palier, il se ravisa et ajouta:

—Prends la clef, quand je viendrai avec mon compagnon, tu nous précéderas et tu nous ouvriras.

Nicolas obéit et retira la clef, mais sans prendre la peine superfine de donner un double tour.

Dès qu'ils furent partis, le témoin caché de cette scène bizarre sortit de ses rideaux et s'approcha du guéridon où brillaient le plateau et les deux cuillers. Il considéra un certain temps ces dernières.

—Voilà une drôle de recommandation, dit-il à demi-voix. Je me défie de ce Moscovite.... Qui prétend-il donc attirer et régaler ici avec sa cuiller dont je ne voudrais pas quand on me l'offrirait pour rien? Mazikoff, mon ami, tu es connu pour un gueux; ah bien! c'est toi qui prendras ton sorbet avec cette cuiller-là.

Sur quoi, notre ami Ali changea les cuillers de soucoupe. Puis, faisant une cabriole, qui faillit compromettre la barbe de sapeur qu'une gomme rendait adhérente à son menton, il regagna la chambre que le marquis Asperginos lui avait donnée pour vestiaire, et où il se tarda à revenir pour donner un coup-d'œil décisif à la transformation.

Elle était parfaite, et après avoir fait plusieurs fois le tour de la personne, l'avoir fait marcher, saluer, danser et déployer ses grâces, Asperginos s'écria avec admiration:

—Parfait!.... Monsieur le chevalier de Vert-de-Gris, vous êtes la femme à barbe la plus réussie qui ait jamais figuré sur un théâtre!... Ah! si vous vouliez garder ce costume et cet ornement poilu qui encadre si bien votre figure seulement l'espace d'une huitaine de jours, le temps de faire la foire de St-Germain, je vous donnerais la moitié des recettes.

En vérité, il avait raison. On ne vit rien de plus drôle que cet espiègle d'Ali avec des basques, une crinoline supportant une jupe Pompadour, la taille prise dans un corsage à pointe tout agrémenté de filigranes d'or et d'argent, les bras nus jusqu'au coude, avec des flots de rubans multicolores sur toutes les coutures, et de quelle voix il entonnait la fameuse complainte!

Eh bien! malgré le succès prolongé que lui promettait son ancien patron, il lui répondit par un geste plus familier au gamin de Paris qu'au page d'un grand seigneur oriental, et en faisant une révérence profonde.

—Monsieur le marquis d'Asperginos, dit-il, le chevalier de Vert-de-Gris en est tout regrets, mais il a complètement abandonné la carrière des arts pour celle de la diplomatie, et la femme à barbe, qui a l'honneur d'être votre servante, ne deviendra point votre sujette. Cette seule et unique représentation finie, je rentre dans les attributions de mon sexe et dans mes prérogatives de page. En avant la musique!

L'heure du spectacle approchait, en effet.

Mlle Lolotte, traînant à sa suite le personnel féminin de son théâtre, était arrivée. Son premier soin fut de s'informer auprès de Faustina si certain galantin auquel elle avait envoyé un billet pressant était arrivé. Sur la réponse négative, elle manifesta une certaine contrariété, mais rappelée forcément à ses devoirs de maîtresse de maison par la foule joyeuse qui se pressait autour d'elle, elle glissa à l'oreille de son amie une recommandation au cas où l'invité préféré viendrait à paraître, et s'occupa uniquement de la fête.

Peu d'invités marquants étaient en retard. Les deux principaux étaient Saint-Vallier, dont l'inexactitude étonnait à bon droit Mazikoff, et le Prince aux-Perles, mais celui-ci avait pour excuse son rang et son importance.

Il arriva d'ailleurs en grand équipage, suivi d'une suite nombreuse, [illegible] le premier; quant à l'autre, nous savons pour quel service il était retenu, et il devait se retrouver avant la fin de la fête.

Un moment auparavant, Adélia avait fait son entrée sur la pelouse au bras de Théobald, son nouvel ami, lancé une œillade meurtrière à un blanc jeune homme brun, qu'elle parut reconnaître, et en qui s'était lancé du côté de la tunique de soie violette [illegible] d'Ang-Giang, l'Annamite qui s'était présenté à Adélia sous le nom de Robert.

Robert qui?.... Robert quoi?.... Ces demandes [illegible] pas si longtemps M. Robert dont le masque entreprenant qui avait, [illegible] de la mi-carême, découvert la cachette au [illegible] du Eli Portin.

C'était lui qu'elle poursuivait depuis lors de sa flamme la plus tendre, et pour lequel elle aurait voulu abandonner avec éclat ce fleuve [illegible], auquel elle était enchaînée. Mais [illegible] que ce nom fût réel ou d'emprunt, [illegible] à laisser ce boyard au pied de beau Théobald; il avait d'excellentes raisons pour cela.

L'entrée d'Ang Nazir dans le jardin donna le signal de la fête. L'un des orchestres exécuta la Marche turque de Mozart, et l'autre répondit par l'ouverture de la Révolte au sérail.

Cette harmonie flottait dans l'espace, tamisée par les rideaux de verdure, était d'un charmant effet, et semblait l'accompagnement naturel et obligé du mouvement de la foule joyeuse, vive et folâtre, répandue à travers les allées et les gazons.

Charlotte et Faustina s'étaient emparées de Nazir, dont la personne élégante et pleine d'une distinction princière attirait tous les regards.

Mazikoff, informé de son arrivée, s'empressa bientôt au devant de lui, en souriant comme sur les lèvres.

Les deux hommes procédèrent à la présentation, mais déjà les yeux du Persan et ceux du Russe s'étaient rencontrés.

Aucun choc apparent, aucune [illegible] de leurs traits ne résulta de cette [illegible]. On se salua avec infiniment de [illegible], l'on échangea un mot de compliment qui n'avait rien de banal.

Ang-Nazir se montrait ravi et remercia en homme parfaitement appris, le boyard et Charlotte de l'avoir admis aux plaisirs de cette admirable nuit, dont rien, depuis son séjour en France, ne lui avait donné une idée.

Mazikoff, cependant, l'enveloppait d'un regard oblique, dans lequel il y avait plus que de la curiosité, il étudiait surtout avec une attention singulière les inflexions de sa parole cadencée et lente, et paraissait en proie à une sorte de doute inexplicable.

Mais le théâtre des saltimbanques allait donner la première partie de ses merveilles, le boyard dut placer le noble étranger aux meilleurs fauteuils, entre les deux charmantes jeunes femmes attachées à lui, et lui-même s'était encore une fois enquis si Saint-Vallier n'avait pas paru, et fort ennuyé de son inexplicable retard, s'en vint, sans perdre son sourire stéréotypé, s'asseoir derrière l'excellence asiatique.

Ang-Nazir, ravi et égayé par l'exhibition de la femme colosse et les tours de force des gymnastes de la troupe, donna le signal des applaudissements en riant d'un rire communicatif.

La toile étant tombée pour un entr'acte, qui devait être assez prolongé et rempli par les orchestres, les assistants se levèrent pour se diriger vers les buffets ou faire un tour vers les allées.

Mazikoff engagea alors une conversation intéressante, mais un peu plus sérieuse avec le Persan, qu'il mit sur le chapitre de l'Orient, sur lequel lui-même était très versé, et ayant fait observer à ces dames qu'elles feraient bien de donner une minute aux invités, il offrit à son hôte des rafraîchissements.

Ce Nazir était l'homme du monde le mieux élevé; il voulait tout ce que voulaient ses amphitryons.

Les curieux les plus intrépides s'écartèrent eux-mêmes avec déférence, sur le passage des deux princes, qui gagnèrent le perron de la villa dont les marches avaient disparu sous des tapis et dont la marquise habituelle était remplacée par un dais en étoffe du Levant, illuminé par des feux diamantaux.

Ils pénétrèrent dans le vestibule, dont on avait enlevé les portes, et dont les murailles avaient disparu sous une palissade de fleurs naturelles et de plantes exotiques.

Les laquais de la maison et ceux des invités étaient occupés à distribuer des rafraîchissements dans le jardin et personne ne songeait alors à s'enfermer dans l'habitation, quoique tout y fût éclairé et disposé avec surabondance. Nicolas était seul debout, au bas de l'escalier, planté comme un dieu Terme.

Son maître lui fit un signe de la main, et il montra en avant, ouvrit le boudoir réservé, alluma un candélabre à la bougie, et se rangea pour laisser passer les deux nobles causeurs.

Mazikoff le regarda froidement et dit:

—Tu serviras des sorbets à Son Excellence.

Le moujick prit le plateau et sortit.

XXIV.

LE MIROIR MAGIQUE.

L'entretien de Mazikoff et de son hôte, dans le boudoir de la villa, ne fut pas interrompu une demi-minute par l'ordre donné au moujick d'apporter des sorbets.

Le Persan s'assit sur le sofa, et Mazikoff prit un fauteuil tout proche de lui.

On aurait juré les deux hommes du monde s'estimant le plus.

—Pensez-vous, cher prince, demanda le Russe, prolonger votre séjour à Paris?

—Je n'ose l'espérer, répondit Nazir. Les négociations dont je suis chargé touchent à leur terme, et alors ma présence n'aurait plus de prétexte plausible. Mais vous, mon cher hôte, puisque vous connaissez déjà notre Orient, et que vos possessions n'en sont pas absolument loin, en égard surtout aux communications, qui deviennent tous les jours plus faciles, ne vous plaira-t-il point de pousser une excursion jusqu'à Ispahan, en compagnie de cette aimable et belle personne qui est votre sultane favorite? Je serais bien heureux, après avoir été initié par vous aux splendeurs et aux délices de Paris, de vous offrir un échantillon de nos fêtes persanes.

Ici, Nicolas reparut, portant le plateau d'argent. Les sorbets étaient placés à chaque extrémité, séparés par une coupe de cristal remplie de pâtisseries.

Le boyard allait répondre à l'invitation de son hôte, mais malgré son rare sang-froid, il était si préoccupé qu'il laissa en suspens la phrase commencée et qu'une contraction rapide et fugace comme l'éclair traversa son invariable sourire. Mais il avait non moins soudainement constaté que la soucoupe rose était celle qui s'offrait d'elle-même à la main du Persan.

En effet, celui-ci prit l'anse du gobelet de cristal qui s'y trouvait et la cuiller de vermeil placée au pied.

Eut-il l'œil assez subtil pour surprendre au vol l'imperceptible impression du Russe? Nous ne saurions le dire, et rien n'indiqua le moindre méfiance, car il consomma le sorbet sans se hâter et jusqu'au bout.

Au moment où il achevait, et où Mazikoff, lui aussi, terminait le sien, une bombe d'artifice leur annonça la seconde partie du spectacle. Ils se levèrent en conséquence et regagnèrent l'escalier.

Au bas du perron, il y avait un certain encombrement. Mazikoff se trouva séparé de son compagnon, qu'il eût d'ailleurs été malséant d'accaparer, et alla s'enquérir des nouvelles de Saint-Vallier, qui n'avait pas plus donné signe de vie qu'auparavant.

A la minute, Nazir sentit un bras se passer sous le sien, et reconnut le jeune homme qui se faisait appeler Robert, et qui n'était autre que son amie docteur Ang-Giang.

—Eh bien! lui demanda celui-ci.

—Eh bien, je crois que ce scélérat vient de m'empoisonner.

—Prenez et buvez vite, répondit le docteur en lui glissant une petite fiole. Je connais comme vous le poison dont les Russes du Caucase font usage, et j'avais prévu le cas en même temps que vous. Quand on se risque dans l'antre de ces ours, il faut toujours être armé en guerre.

Nazir ingurgita la mixtion, et après avoir reçu quelques détails sur un projet qui intéressait son ami et lui, alla assister à l'exécution des poses plastiques, à l'apothéose de la belle Eléphantine et entendit la chanson de la Femme à barbe, débitée avec un succès inouï par l'espiègle Ali e costume de phénomène.

Charlotte, qui avait l'œil aux aguets, espérant toujours voir surgir d'un bosquet l'objet de son adoration du moment, remarqua avec une certaine surprise que vers la fin de cette partie du programme, Mazikoff se retenait pour ne pas céder au sommeil.

(A continuer.)

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA .... Locataire.

MARDI, 8 JANVIER 1867,

Première représentation de:

ON DEMANDE UN GOUVERNEUR,

Comédie en 2 actes.

EDGAR ET SA BONNE,

Vaudeville en un acte.

LA JOIE FAIT PEUR,

Comédie en 1 acte.

On commencera à 7 heures.

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

Lundi, le 7 Janvier 1867,

Début de Mlle Ottilie Genet, dans le rôle de Richelieu.

LES PREMIERES ARMES DE RICHELIEU.

Vaudeville en deux actes.

Théâtre St-Charles.

Propriétaires .... BEN DE BAR & E. EDDY.

Lundi soir, 7 janvier.

Retour de LA PETITE LOTTA, [illegible] FATTY O [illegible] NAN, THE GOOD FOR NOTHING [illegible] CAUGHT BY THE CUFF [illegible] vaudeville.

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

J. KITTRIDGE, ... Trésorier

LUNDI SOIR, 7 JANVIER 1867.

Spectacle tous les soirs à [illegible] jours de fête, à midi.

NOUVEAUX ARTISTES—Un programme complètement nouveau. Première soirée de l'engagement de M. SAM RHINDHART, qui exécutera par douze vingt-quatre mousquets à baïonnette, et terminera l'exercice par la terrible double culbute.

Tous les Acrobates de la Compagnie dans une Parade du Cirque.

Mardi à midi, dernière grande matinée des jours de fêtes. Commémoration de la bataille de la Nouvelle-Orléans.

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer .... Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison. La REINE ENORME pesant 702 livres. JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMÉS, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS, dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles.

Bal du Metairie Jockey Club.

REMISE.

PAR suite du mauvais temps, les Directeurs ont résolu de remettre à MERCREDI, 16 du courant, le bal annoncé pour mercredi, 9 du courant.

Les souscripteurs sont priés de se rappeler que la liste d'invitation sera fermée mardi, 8 du courant. Ils voudront bien remettre leurs listes, avant cette époque, au bureau du comité, rue Carondelet, No 42.

T. L. CLARK, Secrétaire et Trésorier.

Un Grand Bal Paré

SERA DONNÉ PAR

La Société de Bienfaisance New-Lusitanos de la Nlle-Orléans,

SAMEDI, 12 JANVIER 1867,

A LEUR SALLE AU COIN DES RUES CHAMPS-ÉLYSÉES ET GRANDS-HOMMES.

—Directeurs—

A. Sambola, G. Hingle, F. Ripoll, O. Aumon, P. W. Relimpio, J. Gross, A. A. Marchand, Chs. Wéis, V. Camagli, G. A. Meilleur, M. Pétayo, A. Dominguez, A. Freitas, J. Seither, M. Valery, C. Davis, J. Gastinel, Chs. Dion, J. Carmouche, J. Brander, J. B. [illegible], C. Nelson, F. Roche, J. Durand, B. Mason, J. Lindo, A. Dupuy, B. Clerté.

—Comité d'invitation—

Billet d'entrée .... $2.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

On peut obtenir des cartes en s'adressant aux directeurs. Les billets d'invitation pour dames, s'adresser à un membre du comité.

Grand Bal Paré

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LE SAMEDI 19 JANVIER 1867,

A la Salle de l'Opéra, au bénéfice de cette Institution.

DIRECTEURS:

[illegible]

Prix du billet: $2 00.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez MM. [illegible]

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord.

PERREIRE capitaine Duchesne ... Samedi 12 janv.

VILLE DE PARIS .... Surmont ... Samedi 26 janv.

EUROPE .... Lemarié ... Samedi 9 fév.

SAINT LAURENT .... Bocande ... Samedi 23 fév.

Prix du Passage en or, à partir du 1er janv. 1867.

Première classe $135, Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Pour passage s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT,

12 rue de la Compagnie.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la Malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR .... Nelson, comm.

GUIDING STAR .... Berry,

MISSISSIPPI .... Sommer,

MERRIMACK .... Vander,

HAVANA .... Whitman,

MONTEREY .... Edwards,

MARIPOSA .... Quick,

MATANZAS ....

MISSOURI .... Hudson

Le vapeur HAVANA, Whitman, commandant,

Partira LUNDI, 7 janvier 1867, à 7 heures A. M. touchant à la Havane pour déposer les passagers et les malles.

et sera suivi par le vapeur MERRIMACK, Vander, commandant,

Partant SAMEDI, le 12 janvier 1867, à 7 h. A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le steamer CADDO, Wm Greig, capitaine; commis, A. Gravembourg; partira jeudi le 10 courant, à 5 heures P. M., prenant du fret pour Brashear et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya, aussi pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Nouvelle-Ibérie, Fausse-Pointe, St-Martinville, Pont-Breaux et tous les points intermédiaires du Bayou Tèche.

Pour fret ou passage s'adresser à A. MEYNIER Jr., 21 rue St-Louis.

P. S.—Un commis sera sur la Levée pour recevoir le fret, au pied de la rue St-Louis.

POUR LE VERMILLION.

ANY ONE, Emile Dubon, capitaine, Ad. Salles, commis, partira après l'arrivée des chars de Brashear-City, les mercredis et samedis, prenant du fret pour l'Atchafalaya, Simmesport, Abbeville, Pont Perry, Sébastopol, Royville, Vermilionville, Grand-Coteau, Carencro et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillion.

Pour détails s'adresser à MONTAGNE & CARLOS, et à A. MEYNIER Jr., 21 rue St-Louis.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche

Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS, à 4 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine Louis Parenton, (M. Chariot, commis), partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodeaux, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires. Le fret destiné aux localités au-dessous du Pont, sera l'objet d'une attention toute particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CELLOS & GWARTNEY, 13, Front street.

A. MEYNIER Jr., 21, St-Louis.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine N. H. King, commis Richard, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à CELLOS & GWARTNEY, 13, Front Levée.

A. MEYNIER Jr., 21 St-Louis.

N. B.—Le ALONE ayant cancelé les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport.

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU DE GLAIZE.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Simmesport, le Bayou Jaune, le Big Bend, Moreauville, Jonction, Entreprise, Evergreen et tous les ports intermédiaires. L'excellent paquebot Wm Butler, capitaine H. Ross, commis A. P. Tronsdale, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, rue de la Vieille-Levée, No 33.

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine O. Dalferes, commis Wm Taylor, pour Thibodeauxville et tous les débarcadères de la côte et du bayou Lafourche. Le bateau descendra commencement jusqu'à Lockport, et pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à RIPLEY & Co., Rue du Canal, No 32.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dupas, commis Frank Dalferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départs réguliers.—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. SELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. Le J. M. SHARP se rendra régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prendra du fret jusqu'à Lockport.

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira tel qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

PAQUEBOT REGULIER de la COTE, du BAYOU LAFOURCHE.—Deux départs par semaine.—Le bateau à vapeur LOTUS No 2, capitaine E. O. M[illegible], commis U. Jacobs, part tous les Mardis, à 5 heures du soir, et tous les Samedis à 10 heures du matin. Le LOTUS No 2 remplacera le New Era. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ: Tous les MERCREDIS à CINQ heures P. M. Pour les Opelousas.—Le bateau à vapeur Irène, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Gas. E. Louaillier, commis John W. Darby, partira pour les Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les débarcadères de la rivière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 8. DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas, No 2. J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Front, No 13.

POUR LA COTE.—Au-dessous de ville—Bateau de la Malle des Etats-Unis—Deux fois par semaine.—Pour Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur [illegible], à roue sur les côtés, capitaine Wm. Barrett, part tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il commencera le service mardi prochain, 1er janvier 1867 et reviendra à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à N. Bayless, au bureau, rue Bienville No 62½.

En Magasin

Et à vendre par

L. GRAND & CO.

23 St-Louis.

140 barriques vin rouge de Roussillon, qualité supérieure.
50 do do Côte de Lormont, pour familles,
50 do do Blaye, do
45 do do St-Julien, do
250 caisses do Côte de Lormont,
100 do do St-Julien.
250 do Muscat de Frontignan de Jourdan Brives,
250 do Vermouth de Pronoyre et de do
150 do Eau de fleurs d'oranger, divers formats, qualité supérieure,
10 do Eau de fleurs d'oranger, en estagnon, qualité supérieure,
5 do Eau de Rose, en estagnon, qualité supérieure,
100 do Huile d'olives de Belloc, qualité extra en grandes et demi-bouteilles,
20 do Liqueurs de Kummel, supérieure,
20 do Sherry cordials, supérieur
20 do Bitters de Kummel, supérieures,
150 paniers Huile d'olives de Poseol et de Paget.

Champagne,

En Magasin et à vendre par

L. GRAND & CO.,

23, rue St. Louis.

100 caisses Champagne de Jules Fournier, qualité supérieure.

150 paniers de do do do

En grandes et demi-bouteilles.

Cognacs.

A vendre par

L. GRAND & CO.,

23, rue St. Louis

[illegible] futailles Cognac, Biscuit, Dubouché & Co, 1866.

En quarts et huitièmes; en magasin et sous les clefs de la Douane.

A VENDRE.

Un CHEVAL, Un WAGON Et HARNAIS.

S'adresser aux écuries de M. Ch. Laborde, coin St-Louis et Bourbon.

Mme M. DOINARD,

58 .... Rue Royale 58

POUR répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, Mme M. Doinard vient d'adjoindre à son magasin de Modes un atelier de couture, dirigé par son associée Mme Raymond, dernièrement arrivée de France, et déjà avantageusement connue.

Elles sont dès à présent à même d'exécuter les commandes de Manteaux, Robes, etc., qui leur seront confiées. On demande des ouvrières.

La nouvelle lampe à manquette a été décorée le prix à la Foire d'Etat.

Lampe atmosphérique à huile de charbon.—Pas de cheminée.—Pas de fumée!

Elle donne une lumière supérieure à celle du gaz, et coûte un tiers meilleur marché!

ELLE EST EXPOSÉE ET A VENDRE AU No 87 de la rue Royale,

Entre les rues Conti et St. Louis.—Nlle Orléans.

ON a enfin réussi à faire brûler de l'huile de kérosène dans une lampe sans cheminée. On a obtenu de l'huile de charbon ordinaire une lumière aussi brillante que celle du gaz. [illegible]

G. H. BAYLY & CO., Rue de la Commune, No 61

PROPOSITIONS.

Bureau du Commissaire en chef des Vivres Département du Golfe, Nlle-Orléans, Lne, 27 déc. 1866.

DES propositions cachetées, qui doivent être en duplicata et accompagnées d'une copie de cette annonce, seront reçues, à ce bureau, jusqu'au 10 JANVIER 1867, à midi, pour fournir, pour l'usage de l'armée, des pommes de terre, des patates douces et des oignons [illegible]

A. BECKWITH, Brév. Brig. Gen. et Comm. des Vivres.

JACOB OTT, Entrepreneur.

BATIT les MAGASINS et les MAISONS de résidence. [illegible]

E. LAVAL,

IMPORTATEUR de VINS et LIQUEURS, 136, rue Villeré, encoignure St-Pierre—Vins ordinaires et fins, cognac, brandy, whisky Bourbon, &c., huile d'olive, sardines, conserves et vinaigre de France, très qualité.

LOUIS S. TESSON & Co.,

BANQUIERS,

rue de la Commune, No 4.

Magasin à louer.

UN MAGASIN en briques, à trois étages, situé rue Douane, No 63, entre Chartres et Vieille Levée. S'adresser chez Fontall & Speer, No 56 rue Bienville.

LOTERIE

DE L'ETAT DU KENTUCKY, NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT .... $50,000.

Loterie de l'Etat du Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe A—Pour être tirée à COVINGTON, Ky. MARDI, 15 janvier 1867.

PLAN.

1 lot de $50,000	soit	$50,000
1 lot de 20,000	soit	20,000
1 lot de 8,000	soit	8,000
1 lot de 7,000	soit	7,000
1 lot de 5,000	soit	5,000
1 lot de 5,000	soit	5,000
10 lots de 1,000	soit	10,000
50 lots de 500	soit	25,000
100 lots de 300	soit	30,000
150 lots de 200	soit	31,000
200 lots de 125	soit	27,000

— Lots d'approximations: —

9 approximations, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 soit $2,700

9 approximations, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit 2,250

9 approximations, de $200 des neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,000 soit 1,800

9 approximations, de $150 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 soit 1,350

9 approximations de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 900

9 approximations, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000, soit 900

387 lots s'élevant à $217,600

Billet entier $19; demi-billet $6; quart de billet $3 huitième de billet $1 50;

Les lots sont payés en plein, sans déduction. Les demandes de billets sont remplies au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec l'application du résultat de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

Lock Box 692, du bureau de Poste de la Nlle-Orléans

AVIS.

LE soussigné, pouvant fournir les meilleures recommandations quant à sa conduite et à sa capacité comme professeur, désire se vouer à l'instruction et sollicite le patronage du public. Il se transportera à domicile pour donner ses leçons, et enseignera les deux langues.

ADELARD JOURDAN.

S'adresser par lettre, à A. J., au bureau de l'ABEILLE.

NOUVEAUTES!!

LION & PINSARD,

172 ...... RUE DU CANAL 172

(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie.

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE,

ARTICLES POUR MESSIEURS,

Chemises, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail.

J. A. BLAFFER & C

(Successeurs de Wm. MASSEY.)

Seuls agents pour la vente de

XX DRAUGHT ALE.

Ale en barils, demi-barils et bouteilles de MASSEY, HUSTON & Co.

Ils reçoivent un nouvel approvisionnement par chaque arrivage de Philadelphie et de New-York.

Les marchands, les buvettes, les hôtels, les clubs et les familles sont approvisionnés, sur demande, de cet excellent Ale en baril, en demi-baril et en bouteille.

Des conditions avantageuses, pour l'ale en baril, sont offertes aux personnes qui mettent en bouteille.

La maison sollicite les ordres de la campagne; elle les remplira promptement.

ETABLISSEMENT POUR LA MISE EN BOUTEILLES: Nos. 26, 28 et 30 de la rue Bienville.

DEPOT POUR LA VENTE EN GROS: No 32 de la rue Nouvelle-Levée.

RESTAURANT FRANÇAIS,

38 .... RUE ROYALE 38

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c.

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement avec leurs familles.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

136 .... RUE DU CANAL 136

entre Bourgogne et Rampart, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dentaires.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

J. A. De HART,

DENTISTE,

17 .... Dauphine 17

Près Canal.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

En débarquement

Des navires FELIX, JUPITER et FRANK MARION, de Bordeaux, et à vendre par

L. GRAND & CO.,

23, rue St-Louis.

160 barriques vin rouge St-Macaire,
[illegible] caisses " "
700 " " " St-Loubès,
400 " " " blanc Camblannes,
150 " Cerises à l'eau-de-vie,
150 " Fruits à l'eau-de-vie assortis,
430 " Sardines à l'huile 1/4 boîtes de Gillet,
[illegible]

75 barils Prunes sèches de choix,

En magasin sous les clefs de la Douane.

En débarquement

Des navires LOUISE & GABRIELLE, de Marseille, et MARY E. MOULAND, de Cette, et à vendre par

L. GRAND & CO.,

23, rue St-Louis.

300 caisses Vermouth de Pronoyre,
175 quarts Burgundy port de Grenache,
50 " Madère
175 " Sherry
50 huitièmes "

En magasin et sous les clefs de la Douane.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET .... NEW YORK.

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente de

SILLERY .... de Moet & Chandon, première qualité
FLEUR DE SILLERY do
VERZENAY do
GRAND VIN ANGLAIS do
GRAND VIN IMPERIAL do

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, en ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons un examen des ordres de marques, celles-ci bien connues et le commerce peut être assuré [illegible]

Moulins de la ville, de Robinson,

Nos 266, 268 et 270, [illegible]

ON trouve une farine de maïs et une farine, [illegible]

ROBINSON & JONES, Propriétaires.

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 10 de la rue Baronne, de l'autre côté, au-dessus du magasin de chaussures de J. Bonafilia et à côté de l'église. [illegible]

Changement de domicile.

LE Dr O ANFOUX a transporté son domicile au No [illegible] rue du Canal, entre Rampart et Bourgogne.

Commission—Exportation—Paris.

JULES MORRIER,

80 .... RUE OBERKAMPF 80

HORLOGERIE, BIJOUTERIE,

correspondant de la maison MONTAGNE & CARLOS, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 16 octobre 1866, les soussignés, nommés commissaires par la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de cette ville, portant le No 144 (nouvelle série) approuvée le 6 juillet 1866, dans le but de faire une estimation et un assessement pour l'ouverture de la rue Casacalvo, dans le Troisième District, de la rue Louisa à la rue Congrès suivant un plan dressé par L. A. De Armas, dont copie est enregistrée, etc. D'après l'ordre qui précède il est proposé d'ouvrir la rue suivante, savoir: La rue Casacalvo de la rue Louisa à la rue Congrès, sur une distance des 913 pieds 6 pouces et 7 lignes, sur une largeur uniforme de 44 pieds 9 pouces 3 lignes;

La dite rue devant être ouverte suivant le plan déposé pour référence spéciale.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les soussignés commissaires ont déposé des copies des dites estimations et assessements concernant l'ouverture de la dite rue, avec un plan y annexé au greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspecté par les intéressés, et que le rapport des dites estimations et assessements par les dits commissaires sera présenté à la dite Cour pour y être confirmé conformément à la loi le lundi 4 de février 1867.

Toutes les personnes dont les droits ou intérêts peuvent s'en trouver affectés, peuvent exposer spécialement leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication du dit avis, les dites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires puissent reprendre en considération et altérer ou amender leurs dites estimations et assessement, s'il le jugent convenable, avant de les présenter pour être confirmés conformément à la loi.

JULES BENIT, H. DUCATEL, THOS. THEARD } Commissaires.

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT) DE J. W. BRADLEY.

Ces MALAKOFFS ne PLOIENT pas et ne se CASSENT pas comme ceux qui n'ont qu'UN ressort; ils conservent leur forme parfaite, gracieuse, aussi longtemps qu'il faut pour user trois ou quatre Malakoffs ordinaires qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a donc économie à les acheter.

CHAQUE CERCLE est composé de DEUX ressorts tressés ensemble, bord à bord, ce qui forme le cercle le plus FORT, le plus flexible et cependant le plus LÉGER qui ait encore été fait.

Pour les promenades, la maison, l'église, le théâtre, les grandes assemblées, les wagons de chemin de fer, les voitures, &c., ce sont les meilleurs, les plus agréables; ils joignent la durée et l'économie à cette ÉLÉGANCE DE FORME qui captive tout le monde et qui fait de l'ELLIPTIC du DUPLEX,

Le Malakoff par Excellence

Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les fillettes et les enfants ne manquent pas d'en trouver d'aussi bons.

A vendre partout.

Manufacturés exclusivement par WESTS, BRADLEY & CO, 97, Chambers,—79 et 81, Reade streets, New York

AVERTISSEMENT.—On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS tressés ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITÉ remarquables de ce cerceau. Aucun Malakoff à cerceau simple n'offre une pareille combinaison.

L'étampe à l'encre rouge, savoir: "J. W. BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" se trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable.

MAISON FELIX SARON,

54, RUE BARONNE, PRES CANAL,

25 pour cent meilleur marché que dans les magasins de la rue du Canal.

LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de cheveux de toutes couleurs et de toutes longueurs, ainsi qu'un des plus beaux choix de PARURES EN JAIS noires sur OR, ARGENT, de JUMELLES de théâtre, épingles et or, de peignes, broches, etc., etc. Il appelle l'attention des dames de Paris, qu'il est impossible de surpasser pour la finesse et le bon goût, sur ses couronnes de mariées, etc. [illegible] Expédition pour la campagne par l'Express, dans le plus bref délai.

Un grand salon est réservé pour la COIFFURE DES DAMES, pour bal et soirée, à la semaine et au mois. Frisure, coupe de cheveux des enfants, etc.

FELIX SARON.

ETRENNES

CHEZ

S. BIER,

108 - - Rue du Canal - - 108

(Autrefois rue du Camp, No 20)

Je viens d'ouvrir à mon nouveau magasin un des plus riches assortiments de MONTRES D'OR, CHAINES DE GILET EN OR, CHAINES CHATELAINES ET LEONTINE; DIAMANTS et autres bijoux à la pour dames et messieurs, des derniers genres, importés et fabriqués dans le pays.

ORFEVRERIE D'ARGENT PUR, telle que thés, beurriers, tasses et soucoupes, timbales et tasses; couteaux à poisson, à dessert et à beurre, sucriers, pots à crème, cuillers à soupe, cuillers de table, de dessert et à thé, fourchettes de table et de dessert, &c., &c., faits expressément pour moi.

Un assortiment complet de ORFÈVRERIE de plaqué et d'Alfénide.

LUNETTES et LORGNONS en or, argent, acier, écaille, et buffle, convenable pour ceux qui ont besoin d'aide pour la vue.

LORGNETTES d'opéra [illegible] de Sommers SEUL AGENT

LUNETTES à verre en "pebble" du Brésil, de Sommers, montées en or, argent, acier ou écaille.

S. BIER, 108, rue du Canal.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits, conserves, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. BRUGERE,

59 RUE DE LA DOUANE,

Offre au commerce et aux familles, en débarquement du Frank Marion, de Bordeaux, et en magasin:

400 BARRIQUES vin rouge et blanc Haut Sauterne, St Julien, Boyer Canon, Pauillac, Lormont, Canteloup, de la maison "Nartique et Bigourdan." 100 quarts pipes sherry et port wine (crown brand) Léoville et Ethersoper, de l'aile.

[illegible] caisses vin de Bordeaux, Ryst & Co, en grandes et demi-bouteilles, des meilleures marques.

100 caisses champagne Moet et Chandon.

[illegible]

M. E. FREUND,

Importateur de montres et d'articles de montres.

Au coin des rues Royale et Conti, à la Nlle-Orléans, et 68 Nassau street, à New-York.—A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver au No 80 de la rue Royale, coin Conti, un grand et beau stock de montres et d'articles de montres, importés de quelques-unes des plus grandes et des [illegible] manufactures d'Europe et du Nord. On y trouve un choix d'outils d'horlogers, verres de montres, lunettes, chaînes, sole de sureté, chaînes de sureté en plaqué et or, argent, et un assortiment varié de chaînes de cou en or, bagues, bijoux, etc. Il offre le tout aux plus bas prix de gros, au comptant.

Tous les articles sont vendus garantis.

AVIS.

LES consignés ont formé une société sous la raison SMITH & SELF, pour le commerce de charbon. JOHN E. SMITH, J. MILTON SELF.

Bureaux, au coin des rues Carondelet et Gravier.

T. E. CUNNINGHAM & Co., ROBERT MOORE & SON Nlle-Orléans, (Lne) Cincinnati (Ohio)

L. T. Cunningham & Co.,

166 .... GRAVIER ET 17 .... UNION

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chemins de fer et steamers. Dépôt de scies, charrues, moulins à maïs, &c. Fourniture de locomotives et de machines pour la [illegible]

Madame SOPHIE SEEUWS,

52, RUE ROYALE, coin Bienville,

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir un assortiment complet de marchandises nouvelles qu'elle vendra à prix coûtant.

Occasion extraordinaire en dentelles. Grande à une piastre la paire.

E. PRIOLLAUD,

HORLOGER BIJOUTIER,

No 1 Rue Carondelet No 1.

Montres, Diamants, Bijouterie fine, pendules françaises, Couverts et articles de fantaisie.

A vendre,

Un excellent CABRIOLET de Marchand, avec harnais et un bon CHEVAL bien dressé, S'adresser aux écuries du Dr. Elliott, rue Baronne, No 28.

A VENDRE.

Un bon emplacement pour les affaires.

Un grand MAGASIN en briques, à un tiers de rues Poydras et Tchoupitoulas. C'est un bon emplacement pour un magasin de grocerie en gros ou magasin de commission ou de fourrage.

S'adresser à W. H. BUNNELL, Rue de la Commune, No 120.

A LOUER.

UNE MAISON actuellement en construction, rue Bourbon, No 34, entre Douane et Bienville, et qui sera terminée dans une quinzaine de jours. Le rez-de-chaussée est disposé de manière à faire un ou deux magasins, et le premier, avec entrée privée, pour servir de résidence.

S'adresser à M. LEBLOND, rue Bourbon No 101.

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 19, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et à toujours des fonds illimités à prêter sur hypothèque.

Demande de Maison.

On demande une maison confortablement meublée, située dans le Troisième District, ayant cellier à manger, cuisine et au moins 6 chambres. S'adresser, par lettre, à X. Y. Z., au bureau de l'ABEILLE.

Maison à Louer.

A louer, une belle maison à étage, ayant 4 appartements, cuisines, chambre à domestiques et dépendances, située rue Tremé 279, entre Bayou et Quartier. Pour les conditions s'adresser au No 277, même rue.

A Louer,

Une maison agréable, à trois étages, située dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Chartres et Royale, ayant salle et salle à manger, et trois chambres à coucher, cuisine, cour, et autres dépendances à domestiques. On la livrera immédiatement.

EDW'D BARNETT, Rue Royale, No 18.

Mme. GROUX,

ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE

MASQUES ET DE COSTUMES

De la plus grande fraîcheur,

invite ses nombreuses clientes, et le public en général à venir visiter son magasin

93 .... RUE CONTI 93

VENTES JUDICIAIRES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE des MARCHANDS vs FREDERIC EMILE CHANUT.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 12,607—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quatorze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro (onze) (11) de l'îlet compris entre les rues Dumaine, Miro, St Philippe et Tonti. [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs B. TOLEDANO & TAYLOR.

TROISIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE-Orléans, No 21,798—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o. UN TERRAIN situé au faubourg Delord, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM ROBERTSON vs. HOPKINS & FRERE (Octave Hopkins & Alfred H. Hopkins).

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 15,896—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Le docteur Lucien P. Bernard, agent vs James A. Redon comme agent de la veuve Claudine Redon et als et en son propre nom.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 14,360—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, neuf de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont la description suit—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN COUSLY vs C. OBERN, capitaine et propriétaire du steamer Countess.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-neuf de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] le steamer "COUNTESS", [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DEMANDE.

ON demande une soutinière [de couleur] de première classe ayant des bons rapports. S'adresser 21 rue Esplanade encoignure Baptiste.

VENTES JUDICIAIRES.

J. S. SIMONDS vs ROBERT H. HARRISON propriétaire du steamer "FLETA" et WALTHALL & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,065—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, sept de janvier 1867, à 10 1/2 heures A. M., mon entrepôt, situé rue Jefferson, No 25, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets transportés du dit steamer "Fleta", suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

WILLIAMS & BLACK vs CHARLES BLACK & FILS.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,521—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI sept de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Jacob Kuhlmann, [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,342—En vertu d'un décret rendu le 18 de décembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, vingt-cinq de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH & JEAN FRANÇOIS GARNIER, CLAUDE TIELIER, agent vs J. MAURICE CESSAC.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,492—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, onze de janvier 1867, à midi, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ABAT & GÉNÉRÈS vs. GABRIEL MORIÈRE FAZENDE.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE—Paroisse de St-Jean-Baptiste—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire pour la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SAMUEL PURSELL vs. CHAUNCY C. PORTER

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. ROCHEREAU & CO vs JOHN PELHAM BORDER

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

S. NATILI vs R. BATTIER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

N. A. BAUMGARDEN vs Sieur et Dame THOMAS KRON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,329—En vertu d'un writ de fieri facias contre la dame Thomas Kron et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI quinze de janvier 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jean de Lobell vs Shepherd Brown et Jos. H. Johnston.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-deux de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET

Propriété de prix dans la rue Mandeville entre les rues Victoire et Levée.

SUCCESSION DE JOSEPH DUTHIL—No 27,453.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 12 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 novembre 1866, (dossier de la Cour, No 27,453,) les propriétés ci-après décrites et appartenant à ladite succession:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Mandeville, Levée, Marais et Victoire. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente avec les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis par devant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de Burwell C. Keats vs. Meubles, Literie, Linge de corps, &c, à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO. GARDNER SMITH, encanteur.

Bureau No 90, rue du Camp.

IL sera vendu, jeudi 17 janvier 1867, à 10 heures au No 90 de la rue du Camp, par ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] janvier 1867.—

Divers meubles, bibliothèque, bois de lit, tables, chaises, matelas, literie, miroir, linge de corps &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR CHARLES E. FORTIER.

Résidence de valeur No 211 rue Esplanade encoignure Villeré.

VENTE A LA FOLLE ENCHÈRE D'UN PREMIER ACQUEREUR.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi 7 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre Canal et Douane, à la folle enchère d'un premier acquéreur—

Un certain morceau de terre situé dans le faubourg Tremé, [illegible]

Terrains de prix pour bâtir, situés dans le Deuxième et le Troisième Districts, et dont l'un forme l'angle de la Promenade Carondelet et de la rue Galvez.

Mme B. Coquet et als contre Mme veuve Louis Bringier, interdite.

No 17,350—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau: Passage de la Bourse, No 37.

IL sera vendu, SAMEDI, 2 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]

H. M. VAN SOLINGEN & CO

Succession de Alex. P. Grey.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No [illegible]

Trois beaux îlets de terre comprenant SOIXANTE-HUIT TERRAINS, à Hunteville, Paroisse de Jefferson.—à l'encan.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO. H. M. VAN SOLINGEN, Encanteur

Bureau, No 23 rue Carondelet.

[illegible]

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs aussi expérimentés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent des soins particuliers.

Prix d'admission à l'externat de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT ou traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens qui travaillent le jour, comprennent la Tenue des Livres, les calculs de commerce et les langues.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

ACADEMIE de ST-STANISLAS

BAIE ST-LOUIS, MISS.

LES Frères du Sacré-Cœur ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général que la session annuelle de cette Institution commence le 15 janvier.

Le cours des études comprend toutes les branches d'une complète éducation commerciale et la langue française.

Conditions:

Pension et enseignement pour demi-session de 5 mois, payable d'avance $125 00
Blanchissage pour la session 10 00
Lit, et l'Institution le fournit 10 00
Appointement du médecin 5 00

La musique, l'espagnol et l'allemand sont extra. Voir Prospectus ou s'adresser au Frère

B. ODON, Directeur.

N. B.—Un des Frères de l'Institution se trouvera en ville le 15 pour examiner les garçons qui lui seront confiés et partira le mercredi 16 janvier, par le steamer "Camelia."

Institut St-Joseph pour les Demoiselles,

A LA BAIE ST-LOUIS, MISS.

CETTE Institution, dirigée par les Sœurs de Joseph, commencera sa prochaine session le MERCREDI, 16 janvier. Les élèves partiront à bord du steamer "Camelia" qui part le mercredi pour la Baie, elle se chargera des élèves de l'ordre ci-dessus.

[illegible]

Le cours comprend toutes les branches du français et de l'anglais.

Pension et enseignement par an, $200 payable tous les trois mois d'avance—Leçons de musique, $7 par mois—Dessin, $5 par mois—Lit et literie, par an $10—Blanchissage, $5 par mois; de guitare, $5 par mois.

Références: Thomas Layton, Président de la Banque du Sud.

Le Rév. Richard Kane.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE MME DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.

COLLEGE dirigé par M. CARON,

Rue des Remparts 240.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand [illegible]

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle [illegible]

RUFUS DOLBEAR, Président.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

500 lots marchandises sèches assorties,

300 lots lingerie,

200 lots habillements,

2 caisses savon avarié.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur

Bureau, rue de Chartres, No 32.

LUNDI, 7 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

350 pièces coton blanc et coton écru,
100 " coton blanc et coton écru, 1/4 et 11/4,
[illegible] indiennes françaises et américaines, [illegible]
[illegible] flanelles blanches, rouges et bleues,
100 " cassimers unis et de fantaisie,
100 " satinets et draps,
100 " jeans et tweeds,
200 " mousselines et flanelles imprimées,
150 " popelines unies et brochées
[illegible] outnemades, [illegible]
200 douz. mouchoirs unis et en fil,
100 " bonneterie laine et coton,
100 " jupons balmoral,
100 " cubias et nubias,
200 chaises mérinos et de laine,
200 manteaux de drap,
200 chemises blanches, [illegible]
200 chemises de dessus, [illegible], &c.

—A 1 heure—

4 caisses d'habillements assortis, comprenant un beau choix de marchandises de saison, [illegible] pour le détail de la ville.

—EGALEMENT—

2 caisses savon de Castille (avarié).

PAR BERNARD TURPIN.

Eaux-de-vie françaises, Vins, Liqueurs, Vermouth, Absinthe, Kirsch, Thés, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN.

Eug. TOURNÉ, Encanteur.

Bureau, No 26, rue Vieille Levée.

MARDI 8 janvier 1867, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 26, rue de la Vieille Levée, les articles suivants—

24 futailles eau-de-vie française, quarts et huitièmes.

65 quarts pipes madère, Grounet,
26 do do sherry, do.
26 do do porto, do.
500 caisses vin rouge de différentes marques,
50 do vin du Rhin, do. do.
100 do champagne, do do.
25 paniers do Heidsick véritable,
75 caisses liqueurs assorties,
20 do vermouth Pronoyre et Jourdan Brives,
20 do absinthe et kirsch importés,
20 do huile d'olives, Poseol et Paget.

—Aussi pour clore une consignation—

44 boîtes thé Oolong "Delphi"
5 do do do "[illegible]"
5 do do do "Santa"
5 demi-boîtes thé Oolong "Queensland"
11 boîtes thé G. P. "Paisana"

Conditions à la vente.

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu SAMEDI, 12 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane—

QUATRE LOTS DE TERRE contigus, situés au faubourg Tremé, [illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO

Beaux meubles en bois de rose, en acajou et en noyer, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, le 7 janvier 1867 à 11 heures, demeure au No [illegible] rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine—

Tout le mobilier [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR A. FLIBER

Grande vente importante de marchandises sèches, habillements, lingerie, articles de fantaisie, chapeaux, &c, &c, à l'encan.

PAR A. FLIBER

H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu LUNDI, [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

850 barils Mélasse.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 8 janvier 1867, à 11 heures du matin, sur la Levée du Deuxième District, en face du marché à la viande—

850 barils Mélasse.

Termes et conditions: [illegible]

PAR JULIAN NEVILLE.

Vente importante de tables du choix d'encan et de tables à échantillons, à la Bourse des Négociants, Bâtisse Morenique.

Par JULIAN NEVILLE, Encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 24.

IL sera vendu [illegible] MERCREDI [illegible]

Le choix des Tables d'encan,

—Et des—

Tables à échantillons.

La vente No 1 comprend le louage annuel que doit payer le locataire.

Conditions de la vente—Comptant.

Par ordre du comité, A. L. B. ZERIGA, J. J. N. GRACE, G. W. GRIFFEN

124 .... CHARTRES 124

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO, JR.

124—RUE DE CHARTRES—124

NOUVELLE-ORLEANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin et les drogues employées sont pures.

Pour cadeaux de Noël et Jour de l'An.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de WILLIAM MOALES—No [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible]

Par ordre de la Cour. P. R. O'ROURKE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

J. O. CHALON, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Jugement rendu le 24 novembre 1866.

Signé le 1er décembre 1866.

(Signé) CHAS LEAUMONT, juge.

F. A. LUMINAIS, Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

VENTE PAR CATALOGUE

600 Lots Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

PAR E. ROGER & CO

O. DUJANS, encanteur.

MARDI, 8 janvier, il sera vendu à 11 heures, les salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

[illegible] pièces coton blanc,
[illegible] do do écru,
[illegible] do indiennes [illegible],
do denime,
do coutils à matelas,
do alpaca,
do mouchoirs anglais,
do mousseline de laine noire,
do [illegible]
do toiles à drap 10/4, 11/4, et 12/4,
do [illegible]
do [illegible]
do draps noirs,
[illegible] cravates, chemises blanches et de couleurs,
[illegible] pièces toiles d'Irlande,
[illegible] do bandeaux,
[illegible] do [illegible]
[illegible] do [illegible]
[illegible] do [illegible]
[illegible] douzaines gants

—Aussi—

Rubans, Bas, Serviettes, Nappes, Nansouk, Soieries, Mousselines blanches, Mérinos, Chemises de femmes, Bretelles, Chemises et Caleçons, Ceintures coton, Jupons Balmoral, [illegible], Nubias, Kerchiefs, pèlerines, etc., etc.

Conditions—à la vente

Les catalogues pourront être obtenus de bonne heure le matin de la vente, aux bureaux des encanteurs.

PAR O. VALETON.

Sardines, Maquereaux à l'Huile, Vermouth, Vin rouge, Vinaigre français, Fruits à l'eau-de-vie, Champagne, &c. Vente sans réserve, pour clore une consignation.

PAR O. VALETON, Encanteur.

LUNDI 7 de janvier, à 11 heures [illegible] il sera vendu au No 41 rue Tchoupitoulas—

Une variété de marchandises consistant en sardines, en demi et quart de boîtes [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor [illegible]

PAR LEON VON ZINKEN.

Succession de Victoria Schnrider, décédée.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier No 28,512

Bail du "Kossuth House", No 113 rue Royale, jusqu'au 30 septembre 1867. Divers billets, comptes, actes d'assurances, montres en or et en argent, bijoux, installation de buvette, vins et liqueurs, ustensiles de cuisine, bois de lit, tables, armoires, bureaux, chaises, sofa, histoire, porcelaine, miroirs, gravures, un piano, linge de corps, pièces d'or et d'argent, &c.

PAR LEON VON ZINKEN, encanteur, Bureau rue Gravier No 108.

[illegible]

Succession de Robert J. Baggett, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Dossier No 27,514.

Ilet de terre, nu et de prix, dans le Quatrième District.—Vente à l'encan.

PAR LEON VON ZINKEN, Encanteur,

Bureau, rue Gravier No 108.

[illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1866.

AUJOURD'HUI la majorité des Directeurs, il a été déclaré [illegible]

GEO. PEERET, Caissier.

AVIS

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

RUE DU CANAL, No 60.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1866.

CONFORMÉMENT à [illegible]

GEO W. SQUIRES, Secrétaire.

AVIS

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

RUE DU CANAL, No 60.

CONFORMÉMENT à [illegible]

GEORGE W. SQUIRES, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

WM. S. BROWN, Trésorier.

Banque du Crescent City,

Nouvelle Orléans, 28 décembre 1866.

L'ÉLECTION annuelle de neuf Directeurs de cette Banque, [illegible]

CHAS FAURIE, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance "Atlantique" de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à la Charte, une élection aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 38, LUNDI 7 janvier 1867, [illegible]

N. P. JANVIER, Secrétaire.

Compagnie de Banque et du Canal de la Nouvelle-Orléans.

A UN meeting spécial du Bureau des Directeurs tenu aujourd'hui [illegible]

CH. DUMONVILLE, Caissier.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. Rue de la Commune, No [illegible]

A [illegible] LUNDI, 7 janvier prochain, [illegible]

WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1866.

AVIS est donné aux porteurs de Bons [illegible]

E. S. CHARLES, Trésorier.

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1866.

AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende [illegible]

J. E. MORTIMER, Caissier.

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX a [illegible]

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument dont la Providence se sert pour soulager [illegible] Consultations, rue Tremé, 246, entre Ursulines et Bayou.

Corde d'emballage, faite à la machine!

LA Manufacture de la Louisiane travaille [illegible]

JOHN GILMORE & CO.,

[illegible]

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de Paris, [illegible]

Le Dr. Alfred Mercier,

DE retour de Paris, reprend l'exercice de sa profession [illegible] rue Gravier [illegible]

JAMES A. BLANC & SES CRÉANCIERS ET LES CRÉANCIERS DE LEIGHTON & BLANC.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour—12 décembre 1866.

F. J. LAIZER, Député Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Jugement rendu le 12 décembre 1866.

Signé le 17 décembre 1866.

(Signé) P. H. THEARD, Juge.

J. F. BOYE, Député Greffier.